

ANNEE AGRICOLE : OCTOBRE 2017 - SEPTEMBRE 2018

RENOUVELLEMENT carte N° ou nouvelle ADHESION.....

COTISATION ANNUELLE INDIVIDUELLE OBLIGATOIRE et BULLETIN TRIMESTRIEL : 45 €

Notre association, loi 1901, étant reconnue d'utilité publique depuis le 29 juin 1894, 66% du montant de votre cotisation annuelle (soit 30 € sur les 45 € de cotisation) et de vos dons sont déductibles de votre impôt sur le revenu. Pour en bénéficier, vous devrez joindre à votre déclaration le reçu fiscal que nous vous adresserons en temps utile.

NOM (majuscules) : Mme, M.* Prénom : Adresse postale : Téléphone Fixe : Portable : Adresse courriel :		45€	
NOM (majuscules) : Mme, M.* Prénom : Téléphone Fixe : Portable : Adresse courriel :		45€	
ACTIVITÉS PROPOSÉES <i>ACTIVITES PROPOSEES</i> <i>ACTIVITES PROPOSEES</i> <i>ACTIVITES PROPOSEES</i>		XX	
Jardinage	Forfait annuel à régler avec cette adhésion : 90 € <i>NB : Dispensé du forfait après 3 ans consécutifs de son paiement puis une adhésion annuelle ininterrompue : D3</i>	Par adhérent ou couple : 90 € Inscrire 90 € dans la colonne ou D3 (si dispensé)	
	Séance à régler à chaque séance	Par adhérent : 6 € Inscrire « S » dans la colonne	
Visites de Jardins	Séance à régler à chaque séance	Par adhérent : 2 € ou plus selon site Inscrire « V » dans la colonne	
Atelier Floral	Séance à régler à chaque séance	Par adhérent : 9,50 € Inscrire « F » dans la colonne Inscrire « B » dans la colonne	
Botanique	Forfait trimestriel à régler à la 1 ^{ère} séance	Par adhérent : 30 € ou par couple : 45 €	XX
	Dimanche ou journée à régler à chaque séance	Par adhérent : 15 € ou par couple : 20 €	XX
	Mardi ou après-midi à régler à chaque séance	Par adhérent : 10 € ou par couple : 15 €	XX
DON :		€	
TOTAL :		€	

✂ Le, je règle la somme de
 par chèque, à l'ordre de la SCAH. SIGNATURE ✂

	SOCIETE CENTRALE D'AGRICULTURE, D'HORTICULTURE ET D'ACCLIMATATION DE NICE ET DES ALPES MARITIMES 113, PROMENADE DES ANGLAIS 06200 NICE Tél : 04 93 86 58 44 COURRIEL : scanice1@gmail.com Sites Internet : scah-nice.fr & scanicehistorique.free.fr	ANNEE 2017-2018 Cachet de la société
--	--	---

Tout adhérent ou couple adhérent, ayant réglé pendant trois années consécutives le forfait jardinage, pourra continuer à participer gratuitement aux activités de jardinage tant que son adhésion à la SCAH sera maintenue.

ATTESTATION PROVISOIRE D'ADHESION 2017/2018

NOM :	Forfait JARDINAGE
PRENOM :	OUI / NON ou Dispensé*
NOM :	OUI / NON ou Dispensé*
PRENOM :	

* rayer la mention inutile